

Récemment, un progrès considérable a été fait. Une plainte a été jugée recevable aux Etats-Unis. Elle est portée par 21 jeunes contre l'administration Trump au regard de l'attitude des Etats-Unis par rapport au changement climatique, et de leur droit à la vie. La juge a déclaré :

*« Il est juste de se poser la question de savoir si le gouvernement américain n'est pas en train de menacer le droit à la vie des populations présentes et futures ».*

Pour Valérie Cabanes, cela va bien au-delà du droit à un environnement sain, et pose la question de la sûreté de la planète pour les individus et le droit des générations futures, la juge considérant alors ces mineurs comme telles.

Ce procès pourrait-il faire jurisprudence comme ce fut le cas lors du procès Erika ? En 2012, 13 ans après le naufrage du pétrolier, la Cour de cassation avait confirmé tous les chefs de préjudice des parties civiles, dont *« le préjudice écologique pur »* qui demandait 13 millions d'euros de dommages. Ce fut une première historique dans un droit habituellement tourné vers l'homme.

### **Un droit pour la Terre**

Sortir du droit anthropocentré (2) et reconnaître des droits aux communs planétaires, comme les océans, les rivières ou l'atmosphère, est l'un des objectifs de la reconnaissance du crime d'écocide. A l'image des peuples autochtones qui vivent en harmonie avec la Nature, l'occidental doit se reconnecter à la Terre nourricière. Dans son livre « Homo Natura », Valérie Cabanes le précise en ces termes :

*« Pour protéger l'avenir de l'humanité, notre priorité est de protéger les fonctions vitales de la Terre. Pour réapprendre à vivre en harmonie avec la nature, nous devons la considérer comme notre égale. C'est pourquoi il est urgent de reconnaître une personnalité juridique aux écosystèmes afin de pouvoir les représenter et défendre leurs intérêts en justice. Nous devons être capables de parler au nom de la nature, de lui donner une voix face à la prédation des États et des multinationales. (...) Le droit de tout être humain à la vie est dénué de sens si les écosystèmes qui subviennent à ses besoins n'ont pas le droit légal d'exister. (...) Là est notre défi majeur et, pour le relever, il nous faut accomplir une révolution intérieure : ne plus nous percevoir en surimpression sur la photo de la vie mais bien comme un élément parmi d'autres dans le tableau global. »*

Pour Valérie Cabanes, le droit est le dernier rempart avant la violence. Il évolue en fonction de notre conscience collective. Avec l'association « Notre affaire à tous », qu'elle a co-créée en 2015 à l'occasion de la COP 21, Valérie Cabanes se bat pour la justice climatique en France et à l'international.

Composée de nombreux juristes bénévoles, l'association travaille pour améliorer la législation et la réglementation environnementale, encourager des collectivités à porter plainte contre des grandes entreprises, saisir le Conseil d'Etat quand nécessaire. Pour cette jeune association, c'est une prise de risque. Par exemple, début avril, elle a appris le rejet par le Conseil d'Etat de sa requête portant sur la sûreté de l'EPR de Flamanville, et sa condamnation à payer 2 000 euros de frais de dossier qu'elle ne peut honorer sans l'aide des citoyens.

A ceux qui lui reprochent de « jouer le jeu des parlementaires », Valérie Cabanes répond qu'il faut s'armer rapidement pour affronter le rouleau compresseur économique qui bafoue les droits de la nature et de la vie. Les pétitions, qui peuvent parfois sembler sans impact aux yeux des internautes, restent un poids qui donne du crédit aux élus qui décideront de parler au nom des citoyens et de la planète.

En France, il faut atteindre le seuil des 100 000 signatures adressées au Conseil économique, social et environnemental (Cese) pour peser face au Parlement. Il en faut un million pour faire réagir le parlement européen, de même avec l'ONU. La pétition pour les droits à la nature attend encore 150 000 signatures pour être solide.

C'est un combat juridique de tous les instants. Il est ponctué d'avancées comme le parlement néo-zélandais qui a reconnu, dans une loi en 2017, le fleuve Whanganui comme une entité vivante et indivisible. Des gardiens, dont un représentant de l'Etat et le peuple maori Iwi, ont été nommés pour défendre ses intérêts et le représenter en justice.

Les juristes de l'association Notre Affaire à Tous suivent aujourd'hui de très près la réforme de la Constitution française. Ils souhaitent ainsi que *« La République veille à un usage économe et équitable des ressources naturelles, garantisse la préservation de la diversité biologique et lutte contre les changements climatiques dans le cadre des limites planétaires. »*

Dans son dernier ouvrage, Valérie Cabanes encourage les élus à créer leurs propres législations respectueuses des droits de la nature et à s'engager sur un chemin de résilience, en partant à la conquête de leur souveraineté alimentaire et économique pour se préparer à l'effondrement écologique et économique en cours. Les citoyens doivent reprendre en main leur gouvernance, et les lois qui les régulent, s'ils veulent sauvegarder leur havre de vie. Changer ses modes de consommation est un bon départ, mais elle les incite aussi à s'autogouverner et commencer à réfléchir pour construire un nouveau paradigme.

**2 - L'anthropocentrisme** est une conception philosophique qui considère l'humain comme l'entité centrale la plus significative de l'Univers et qui appréhende la réalité à travers la seule perspective humaine.

**« C'est de la « synchronicité » de nos actions que naîtra le changement. Plus nous serons nombreux, plus nous aurons confiance en nos capacités collectives, plus nous serons en mesure d'agir comme une grande lame de fond. »**

**Homo Natura – Valérie Cabanes**

Alors que nous vivons déjà la sixième extinction de masse, faudra-t-il que chacun subisse la perte d'un être cher à cause d'une catastrophe naturelle pour que nous décidions tous d'agir ? Les voix à s'élever pour prendre soin de la Terre sont nombreuses. La reconnaissance de l'écocide pourrait adouber une véritable solidarité internationale, et enfin mettre nos dirigeants et les entreprises mortifères face à leurs responsabilités.

### **CINQ REQUÊTES POUR LA JUSTICE CLIMATIQUE :**

- 1- Inscrire le climat dans la constitution**
- 2- Reconnaître le changement climatique comme un crime d'écocide**
- 3- Permettre aux citoyen-enes de défendre le climat en justice**
- 4 – Réduire vraiment nos émissions**
- 5 – Réguler l'activité des multinationales et sortir la finance des énergies fossiles**

## **Agir :**

### ***L'autonomie alimentaire et économique***

(Plantes utiles, richesse des peuples ; Y.G.)

De nos jours, l'alimentation des peuples est un problème qui concerne tout le monde. Les pays sous développés ne sont plus les seuls concernés. Les pays « riches » ont développé une économie basée sur l'exportation et l'importation mondiale. Tel pays produit des céréales, tel autre de la viande, tel autre des fruits, des légumes et ainsi de suite. Le problème étant que ces productions massives sont destinées à l'exportation dans le seul but de générer des profits. (Développement économique oblige). Les problèmes de crises alimentaires et économiques sont pourtant d'ordre mondial !

Les productions locales n'étant plus soutenues par les états, l'autonomie alimentaire des peuples se réduit. Si les frontières économiques d'un pays se ferment, la famine sévira dans les jours qui suivent ! (Moins de quinze jours pour la France). Comment un pays qui ne pourvoit pas à ses besoins alimentaires et économiques peut-il prétendre être autonome ?

L'accès à la souveraineté alimentaire et à la santé dépend d'une bonne gestion de notre environnement et à l'utilisation des plantes bénéfiques pour l'homme.

L'être humain ne vit que grâce aux ressources que lui procure son environnement et se doit donc de gérer le « capital nature » avec intelligence et sagesse. Aujourd'hui, l'humanité a pris conscience de l'importance du développement durable. Outre son utilité pour lutter contre la pollution qui met en danger l'existence même de notre planète, il joue un rôle important pour le développement économique et social des peuples.

L'autonomie alimentaire et économique permet d'apporter une qualité de vie égale pour tous. En développant une économie locale plutôt que mondiale à l'excès, nous contribuons à une cohésion sociale des peuples. Produire moins (à échelle humaine), permet de donner du travail pour tous. Produire et

consommer des variétés adaptées à son environnement et à son climat permet d'endiguer les problèmes d'adaptation liés à l'implantation de variétés qui poussent habituellement dans d'autres régions, d'autres conditions environnementales et climatiques. Pratiquer une agriculture alternative en polyculture et sans l'utilisation de produits phytosanitaires chimiques, permet d'avoir une gamme de produits agricoles sains, adaptés à l'environnement et qui constitue un apport nutritionnel adapté géographiquement aux conditions de vie des peuples. Produire localement permet aussi de réduire les prix de vente des fruits, légumes et viandes. Cela favorise l'accès à une alimentation équilibrée garante de notre bonne santé, pour le plus grand nombre. La notion de partage s'impose face à la notion de profit.

Dans les pays au climat tropical, cultiver est relativement aisé pour peu que l'on ait accès à un petit terrain et que l'on se donne la peine de l'entretenir. Planter et cultiver sont des actes importants. Acte créateur car l'on donne naissance à la vie et acte de sagesse, car un arbre ou une plante seront utiles pour les générations actuelles et à venir. De la bonne gestion de notre environnement dépend la qualité de nos conditions de vie au point de vue alimentation, santé physique et mentale ainsi que pour une cohésion sociale et économique des peuples.

### **Repenser l'économie, une obligation et un devoir :**

Pour développer une économie viable qui profite à tous et non à une élite il faut qu'elle soit à vocation sociale. Vivre en société implique qu'il faut vivre avec les autres – ensemble – et non au détriment des autres en privilégiant le profit personnel basé sur l'exploitation d'autrui et le pouvoir. Vivre ensemble c'est partager les ressources naturelles , à savoir la terre.

A l'heure actuelle le monde est gouverné d'une manière centralisée. Les pouvoirs de décisions s'effectuent au niveau des pays « nations » qui eux même dépendent d'une gouvernance mondialisée. Cette gouvernance mondialisée est représentée par des multinationales privées, qui gèrent l'humanité suivant un modèle de gestion capitaliste. C'est-à-dire en centralisant les richesses de la planète aux mains de quelques individus. Ce mode de gestion a déresponsabilisé chaque humain vis-à-vis de ses droits et devoirs en tant que « locataire » de la planète. Cette perte de responsabilité a fait de chaque humain un spectateur passif et impuissant, qui se voit imposé ses droits et devoirs par l'intermédiaire d'administrations nationales qui elles-mêmes sont tributaires des règles des multinationales (firmes transnationales). Cette vision (philosophique, politique, religieuse ?) est basée sur des notions de compétitions, de « loi du plus fort » et comme nous pouvons le constater, ce mode de gouvernance de l'humanité est maintenant devenu une impasse, il nous faut donc le changer.

La notion de souveraineté alimentaire développée par les organisations paysannes d'Amérique Latine (Via Campesina entre autre) et par diverses organisations associatives et/ou politiques à travers le monde, proposent une autre manière de gouvernance des humains. Celles-ci proposent de redonner aux humains en tant qu'individus, la mainmise sur leurs droits et devoirs en tant que locataires de la planète Terre. Cette « vision » de l'humain replace l'homme, comme étant un être vivant faisant partie d'une entité vivante. Dans cette « vision » les droits et devoirs des humains ainsi que tout ce qui vit (plantes et animaux) sont indissociables. Les notions de droits et devoirs des humains sont tributaires des lois qui régissent l'harmonie de la vie sur la terre. Celle-ci obéit aux cycles de la nature qui sont maintenant connus et compris. La nature fonctionne sur un mode de coopération et de symbiose.

### **Le développement économique du troisième millénaire :**

Pour élaborer un développement économique équitable il faut donc mettre en place une économie locale qui apporte du travail pour tous. Chaque humain doit produire à échelle humaine. L'agriculteur doit produire plusieurs variétés de fruits, légumes ou viande en petites quantités pour diversifier ses sources de revenus. Il doit vendre localement pour que ses productions profitent à son entourage (village, commune).

Le menuisier, le vitrier, le charpentier, le maçon et tous les métiers de l'artisanat doivent œuvrer de la même manière. Nul besoin de chercher à s'enrichir plus que les autres. La richesse doit être partagée pour qu'elle profite à tous et pour que la cohésion sociale soit harmonieuse.

Pour que ce développement soit durable il faut qu'il respecte les ressources naturelles. Non seulement il faut pratiquer une agriculture alternative qui respecte l'environnement et toutes formes de vie, mais il faut aussi se positionner comme gardien de l'écosystème. Il faut protéger, entretenir, restaurer et sauvegarder notre environnement, ce capital vie !

### Les enjeux du troisième millénaire sont :

- la survie de notre planète : arrêter de polluer et redonner vie aux terres, mers, rivières et l'air que nous avons détruits.
- la survie de notre espèce : en développant une souveraineté alimentaire saine et accessible à tous. Ceci afin d'apporter une alimentation garante de notre santé.
- l'harmonisation sociale des peuples : par le partage des richesses, du savoir, des connaissances, du travail et du marché économique.

### La nature nous en donne les moyens :

Chaque plante utile à l'homme apporte nourriture, matériaux et médicaments nécessaires à nos besoins vitaux. Réapprendre à les utiliser permet de faire des économies d'argent d'une part et de générer des sources de revenus d'autre part. De plus, le fait de consommer des aliments sains contribue à améliorer notre santé. Ce qui a pour effet de réduire les dépenses en soins médicaux. En produisant des aliments, des produits d'entretien et des cosmétiques sains ; des habitats écologiques ; des énergies renouvelables et des technologies éco-responsables, nous assurons la pérennité de notre planète, donc du monde du vivant et de notre espèce par incidence.

## ADAAE Vahakekua

(O. Gavinelli)

### L'association :

En janvier 2012, les membres de l'association ADAAE décident de mettre en place un projet de création d'une association basée aux îles Marquises en Polynésie française. Le but recherché étant de créer une ferme expérimentale sur l'autonomie alimentaire et économique.

Par la suite le projet va évoluer et l'objectif du départ va se transformer sensiblement.

Le projet devient alors la création d'une UPS - Unité de Production de Semences - afin de créer une banque de semences paysannes. L'objectif de préserver une biodiversité de semences permet d'accéder à une souveraineté alimentaire pour les îles Marquises.

En janvier 2017, le projet se réalise à Nuku Hiva, la capitale des îles Marquises, avec la collaboration de la commune de Taiohae.

### Le projet UPS / Banque de semences

#### 1 - Pertinence du projet

Création d'une unité de production de semences (UPS), en Polynésie Française (Îles Marquises), afin de renforcer la souveraineté alimentaire, la protection de la biodiversité et l'autonomie semencière des populations, face à leurs situations de dépendance alimentaire aux importations de nourriture, liées à leur situation d'isolation géographique.

#### 2 - Objectif du projet

##### 2/1 - Les objectifs principaux du projet sont :

- Contribuer à la protection de la biodiversité.
- Développer une unité de production de plantes comestibles (plantes potagères et plantes alimentaires traditionnelles de Polynésie).
- Développer les cultures de plantes utiles à la lutte contre l'érosion des terres arables et d'une manière générale contre le réchauffement climatique.
  - Assurer la sécurité des semences et préserver l'agro-biodiversité,
- Favoriser la souveraineté alimentaire des populations locales à travers un usage durable et respectueux de l'environnement et des ressources disponibles.
  - Préserver les savoirs et connaissances ancestrales.
  - Créer des modules de formations sur la production de semences et l'agro-écologie.
  - Maintenir les populations rurales dans les îles et assurer la relève des exploitants agricoles.

L'objectif spécifique du projet est que la population puisse disposer de semences agricoles traditionnelles et

reproductibles ainsi que des connaissances nécessaires lui permettant de subvenir à ses besoins alimentaires. Pour atteindre cet objectif et toucher la communauté dans son ensemble, un travail particulier sera mené avec les femmes pour qu'elles soient à même de gérer des banques de semences. Traditionnellement, la sauvegarde des semences revient aux femmes, qui détiennent un grand savoir sur les semences et jouent un rôle visible dans la préservation de la diversité au niveau de l'exploitation. Un travail particulier sera donc mené avec les femmes pour qu'elles soient à même de gérer des banques de semences.

### **2/2 - Les objectifs du projet à long terme seront donc :**

- De relier avec les savoirs ancestraux et par ce biais de réinventer le partage entre générations.
- De mettre fin à la dépendance des petits paysans pour l'achat des semences et produits chimiques.
  - De rompre le cycle de dépendance envers les importations d'aliments.
  - De donner accès à une alimentation saine et variée aux populations locales.
  - De sensibiliser les agriculteurs et la population en général, à l'agro-écologie.
- De créer une dynamique citoyenne de solidarité et de partage dans le but d'une autonomie alimentaire.

Pour aller plus en détail, le projet vise à garantir la souveraineté alimentaire et l'autonomie semencière des populations de Polynésie ainsi qu'à régénérer et protéger la biodiversité par le biais de la création d'une unité de production de semences (UPS), modèle qui servira de centre de formation pour la création de banques de semences ou Centres Communautaires de Production de Semences (CCPS) gérées de manière paritaire. Ceux-ci sont destinés à réintroduire des variétés anciennes perdues (pour remplacer les variétés hybrides vendues sur le marché), à promouvoir les variétés locales encore préservées. Et à promouvoir les plantes reconnues pour leurs valeurs d'utilités dans l'autonomie alimentaire et de protection de l'environnement.

La création de cette unité de production de semences permettra aux agriculteurs d'avoir accès aux ressources génétiques reproductibles, ce qui contribuera à garantir leur totale autonomie vis-à-vis de l'industrie semencière.

La semence permet aussi de renforcer le lien entre les individus ; car lorsqu' il y a partage des ressources, il y a aussi tout un échange d'expériences et de cultures.

D'autre part, le projet incitera les familles et communautés paysannes à se regrouper entre elles afin d'augmenter leur poids sur le marché local, national et international.

Le but principal de nos actions concerne donc la création d'une banque de semences visant à permettre aux agriculteurs locaux de se dégager de la logique de production industrielle globale et de revenir ainsi à une agriculture aux valeurs ancestrales. De cela va découler deux autres types d'actions : Formation/Initiation aux méthodes de production traditionnelles et une formation à l'agro écologie : méthode d'agriculture conciliant les arbres (pour les fruits et le bois fragmenté), et la production végétale.

Concrètement, les banques de semences sont une forme de stockage et de diversification qui permet d'améliorer la capacité des agriculteurs à faire face aux facteurs de pressions économiques et environnementales en exploitant et en cultivant plusieurs variétés adaptées aux conditions naturelles (particularismes géographiques). Elles facilitent l'entrée des paysans sur les marchés et leurs donnent plus de choix dans leurs cultures. Les banques de semences permettent aux villages locaux, voir même tribaux, d'être moins dépendants des variétés à haut rendement et des produits coûteux tels que les engrais et les pesticides.

### **Les résultats attendus sont :**

- Émancipation du schéma de production industrielle imposée par les multinationales.
  - Totale indépendance des paysans locaux.
  - Préservation du savoir ancestral.
- Réimplantation du rôle clé et fondamental de la Femme dans l'agriculture.
  - Protection de l'environnement.
  - Redynamiser l'activité agricole de type familial.

La confection de produits transformés est aussi encouragée, tels que les confitures, les fruits secs, les jus, les épices, les sirops, les thés,... issus des cultures et permettant une meilleure conservation des surplus de la production. Les aliments transformés permettent aux agriculteurs de faire une plus grande marge sur les produits et d'utiliser le surplus qui n'a pas été vendu. Cet apport supplémentaire leur permet ainsi d'augmenter leurs revenus et d'assurer leur autonomie financière.

L'UPS fournira aux futures banques de semences ou CCPS, des lots de semences, afin de pouvoir les aider à produire elles-mêmes leurs semences et ainsi leur garantir une autonomie effective.

### **2/3 - Bénéficiaires finaux :**

De manière plus générale, les bénéficiaires finaux du projet seront les consommateurs, les habitants des communautés et les jardiniers amateurs, qui pourront profiter d'aliments biologiques et sains et de semences reproductibles et accessibles à tous.

Ce projet est également considéré comme un projet « pilote », voué à être reproduit à travers les différentes régions du pays et ainsi, à toucher un maximum de paysans et paysannes et la population dans son ensemble. Il a donc comme finalité d'inspirer et de s'étendre à travers la Polynésie dans son ensemble afin d'accompagner un maximum de communautés rurales et paysannes vers une souveraineté alimentaire perdue et une autonomie semencière vitale.

### **2/4. Caractère d'innovation du projet :**

Le projet est grandement innovant et ce, sur différents aspects :

A - Le projet de création de Centre Communautaire de Production de Semences permet de remettre en circulation de nombreuses variétés de plantes (notamment alimentaires) ayant disparu ces dernières années.

B - Ce projet permet également (et surtout) d'accompagner les paysans des régions visées vers une autonomie semencière perdue. Les semences traditionnelles et les techniques d'agriculture dites « alternatives » permettent aux paysans de retrouver une souveraineté alimentaire et une grande partie de leur autonomie aujourd'hui perdue. Il s'agit donc d'un véritable accompagnement vers une autonomie à long terme et non seulement une aide ponctuelle et partielle.

C - Le projet est également innovant de par son fort caractère multiplicateur. En effet, il vise à être reproduit et adapté dans les communautés, zones ou régions où les besoins se feront le plus sentir. Il ne s'agit donc pas seulement d'une action isolée mais plutôt d'une démarche globale pour redonner aux paysans du pays (et d'ailleurs) les moyens nécessaires pour pouvoir faire des choix et décider quoi et comment cultiver.

D - Les approches participatives présentes dans le projet sont également innovantes car elles permettent d'assurer une répercussion positive sur la communauté dans son ensemble et pas uniquement sur les paysans. Elles permettent de définir AVEC et POUR les populations, ce dont elles ont besoin et non d'appliquer un modèle préalablement pensé comme cela peut parfois, malheureusement, être le cas.

---

## ***Bibliographie***

« plantes utiles de Polynésie – raau Tahiti » Paul Pétard éditions Here po no Tahiti 1986 ►  
<http://amelioresetasante.com> ► [www.wikipedia.org](http://www.wikipedia.org) ► « Plantes utiles, richesse des peuples », Y.Gavinelli, ADAAE ► « Semences de l'avenir » O. Gavinelli, ADAAE ► [www.nyeleni.org](http://www.nyeleni.org) ►  
<https://thaliadol.wixsite.com/plantesensetessences>

